

Convocation du 24 mars 2014 – ordre du jour : élection du Maire et des Adjointes

Etaient présents : BURGER Patrick – KIEFFER Christophe – UHLMANN Jean-Marc –
UHLMANN Christian – BIANCHI Nathalie – BLAES Marcel – BLOTTIER
Martine – QUIEVREUX Jean-Luc – ALLHEILLY Nicolas – FRITZ Julien –
FRENKEL Jean-Louis

2014-03-01-Installation du Conseil Municipal – Détermination du nombre d'adjoints –Elections de deux adjoints

L'an deux mil quatorze le vingt huit mars à 18 H 30 les membres du conseil municipal de la commune de Hengwiller proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7-10 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales,

Etaient présents : BURGER Patrick – KIEFFER Christophe – UHLMANN Jean-Marc –
UHLMANN Christian – BIANCHI Nathalie – BLAES Marcel – BLOTTIER
Martine – QUIEVREUX Jean-Luc – ALLHEILLY Nicolas – FRITZ Julien –
FRENKEL Jean-Louis

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Marcel BLAES, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer BURGER Patrick – KIEFFER Christophe – UHLMANN Jean-Marc – UHLMANN Christian – BIANCHI Nathalie – BLOTTIER Martine – QUIEVREUX Jean-Luc – ALLHEILLY Nicolas – FRITZ Julien – FRENKEL Jean-Louis, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. UHLMANN Jean-Marc, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence. Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Marie-Thérèse GASSER. Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales. Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Résultats :

1er tour de scrutin :

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11 (onze)
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral :	1 (un)
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	10 (dix)
Majorité absolue	6 (six)

Marcel BLAES, ayant obtenu 10 voix et la majorité absolue, a été proclamé **Maire** et a été immédiatement installé.

Détermination du nombre de poste d'adjoints

Le Président a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application de la délibération du 16 mars 2008, la commune disposait, à ce jour de deux adjoints. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer pour la durée du mandat du conseil municipal le nombre de poste d'adjoints à **DEUX**.

Election de deux adjoints

Election du 1er Adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11 (onze)
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral :	1 (un)
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	10 (dix)
Majorité absolue	6 (six)

M. Christian UHLMANN ayant obtenu 10 voix et la majorité absolue a été proclamé **1er adjoint** et a immédiatement été installé.

Election du 2e Adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11 (onze)
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral :	1 (un)
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	10 (dix)
Majorité absolue	6 (six)

M. Christophe KIEFFER ayant obtenu 10 voix et la majorité absolue a été proclamé **2e adjoint** et a été immédiatement installé.

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 28 mars 2014 à 19 H, a été signé par l'ensemble des membres présents.

Le Maire, signé

Marcel BLAES